



Nucléaire : ce que le report de l'objectif de 2025 change pour la transition énergétique en France

Par Souen Léger, www.aef.info Dépêche N° 574993 – 13/11/17

Cette dépêche est transmise à titre exceptionnel et uniquement pour consultation. Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.



Centrale du Tricastin, dans la Drôme. Fotolia-Gilles Paire

L'annonce par Nicolas Hulot, le 7 novembre 2017, du report de l'objectif de 2025 sur la réduction de la part du nucléaire a relancé la controverse sur l'atome, braquant notamment les ONG environnementales. Bien qu'accueillie sans surprise par les observateurs, cette déclaration repose la question des outils dont dispose l'État pour piloter le parc nucléaire, avec, en toile de fond, l'enjeu de la sûreté des installations. Plus largement, l'ensemble du débat sur la transition énergétique se trouve de fait réorienté. Si EDF peut sembler a priori favorisé par un tel report, plusieurs experts s'accordent à dire qu'un manque de visibilité persistant pourrait nuire à la filière nucléaire. De leur côté, les acteurs des énergies renouvelables restent optimistes. Toutes les attentions sont à présent tournées vers la révision de la PPE qui doit intervenir avant fin 2018



Nicolas Hulot entouré de Brune Poirson et de Sébastien Lecornu lors du compte-rendu du conseil des ministres du 7 novembre 2017.

Depuis ses déclarations estivales affirmant qu'il faudrait "peut-être fermer jusqu'à 17 réacteurs" pour atteindre l'objectif, inscrit dans la loi, de baisse de la part du nucléaire à 50% en 2025 ([lire sur AEF](#)), Nicolas Hulot s'était montré discret sur ce dossier. Pour finalement sortir de sa réserve, le 7 novembre, avec l'annonce du report sine die de l'objectif de 2025 ([lire sur AEF](#)) au motif que cet engagement ne serait pas atteignable "sauf à rogner tous nos engagements climatiques".

"RETOUR À LA RAISON" OU RENONCEMENT ?

Si les acteurs mobilisés sur le sujet du mix électrique sont conscients depuis plusieurs années que l'objectif est difficile à atteindre, force est de constater que tous ne la reçoivent pas de la même façon - les ONG criant au renoncement ([lire sur AEF](#)) - et que ce glissement redistribue les cartes de la transition énergétique en France.



"C'est un retour à la raison", salue Jacky Chorin, membre du conseil d'administration d'EDF représentant FO. "Tant qu'on avait 2025 en ligne de mire, cela créait un émoi un peu partout. Il faut se mettre à la place des gens qui travaillent dans les centrales !", souligne-t-il. "Cette annonce ouvre un espace qui permet de prolonger les centrales, dès lors que l'ASN donne son accord, tout en avançant résolument sur un EPR optimisé et moins cher, car on ne pourra pas se passer de nucléaire", poursuit-il.

Son de cloche radicalement différent du côté d'Yves Marignac, membre de l'association Négawatt et directeur de l'agence Wise-Paris (1). "L'objectif de 2025 était réellement atteignable et il le resterait aujourd'hui d'un point de vue technico-économique. Mais politiquement, le changement brutal de braquet est compliqué", considère-t-il.

Il souligne par ailleurs que le bilan prévisionnel de RTE ([lire sur AEF](#)), sur lequel le ministre de la Transition écologique s'appuie pour justifier sa décision, prévoit une hausse des émissions de CO2 du secteur électrique dans le scénario réduisant à 50% la part du nucléaire dans le mix d'ici 2025 ainsi que dans celui proposant un déclassement du parc après 40 ans de fonctionnement, mais sans se fonder sur "une vraie comptabilité de l'ensemble des émissions". "Il ne prend pas en compte les gains liés aux transferts d'usages, par exemple grâce à l'introduction massive de véhicules électriques", relève-t-il notamment. "Dire que tenir l'objectif à 2025 consiste à tourner le dos à nos objectifs climatiques est une dramatisation à outrance des résultats du bilan prévisionnel", conclut Yves Marignac.



Le bilan prévisionnel de RTE (2018-2035) prévoit l'introduction de 8 à 15 millions de véhicules électriques. Malajscy - Fotolia

UNE DÉCLARATION SANS VALEUR JURIDIQUE

Mais les acteurs de la société civile investis dans la transition écologique s'interrogent surtout sur l'absence de mesures accompagnant ce report. "Est-ce un souci de vérité ou cela traduit-il la volonté de retarder une nouvelle fois les décisions, comme lors des quinquennats précédents ?", s'interroge Géraud Guibert, président du think tank la Fabrique écologique.

Reste que la déclaration de Nicolas Hulot n'a aucune valeur juridique et que l'objectif de réduire à 50% la part du nucléaire dans le mix à l'horizon 2025 est toujours dans la loi, s'imposant notamment à la prochaine PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie). "Pour modifier l'échéance, il faudrait réécrire un article de cette loi, ce qui suppose une nouvelle loi", explique Arnaud Gossement, avocat spécialisé en droit de l'environnement. L'exécutif devrait donc remettre un rapport au Parlement qui pourrait ainsi décider, ou non, de changer la loi sur la transition écologique de 2015. "Or, le communiqué de Matignon laisse penser que le gouvernement pourrait tenter de modifier l'une des composantes de l'objectif via la PPE, c'est-à-dire par décret", précise-t-il. Un tel scénario ouvrirait la voie à un recours des ONG devant le Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation de ce décret qui pourrait être considéré comme illégal.



RÉVISION DE LA PPE SOUS TENSION



La centrale nucléaire de Fessenheim EDF

Quelques jours après l'abandon de l'objectif de 2025, toutes les attentions se tournent précisément vers la PPE qui doit être révisée d'ici fin 2018 pour porter sur les deux périodes 2018-2023 et 2024-2028. Dans son communiqué du 8 novembre, le gouvernement renvoie en effet à cette programmation qui sera l'occasion, selon lui, de fixer "une nouvelle trajectoire ambitieuse d'évolution de notre mix électrique". "La PPE est un travail de scénarisation : repousser à la PPE c'est repousser le débat sur les outils concrets," déplore Joël Vermus, directeur du Cler.

Plus que la question de l'échéance, ce report soulève de fait la question de l'insuffisance des moyens mis en œuvre jusqu'ici par les pouvoirs publics pour atteindre cet objectif, et celle de l'adéquation des outils juridiques dont dispose l'État pour piloter le parc nucléaire français. "Sauf problème de sûreté avéré, l'État peut difficilement demander à EDF de fermer son outil de production, cela pouvant s'assimiler à une expropriation", souligne l'avocat Arnaud Gossement.

UN REPORT PAS SI BÉNÉFIQUE QUE ÇA À LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

Le nombre de réacteurs à fermer reste d'ailleurs en suspens. Sur ce point, les associations environnementales attendent le gouvernement au tournant. "Il faut une PPE qui décide rapidement qu'on programme la fermeture de réacteurs pendant le quinquennat", estime ainsi Géraud Guibert de la Fabrique écologique. Ce flou ne bénéficie pas nécessairement à EDF qui exploite les 58 réacteurs du parc tricolore. Car l'industrie nucléaire a besoin de prévisibilité, notamment pour financer le futur démantèlement, relèvent les observateurs. "On revient dans une situation schizophrénique avec un consensus sur la nécessité d'une transformation mais pas de visibilité sur quelle forme elle doit prendre précisément, provoquant le statu quo", affirme Yves Marignac, de l'association Négawatt. "Du point de vue de la sûreté et de la gouvernance, cela n'améliore pas les choses, d'autant plus qu'EDF manque aussi de visibilité sur les 4e visites décennales", complète-t-il.

L'annonce de Nicolas Hulot pose en effet la question de la prolongation de la durée de vie des réacteurs au-delà de 40 ans de fonctionnement, l'ASN ayant elle-même reporté son avis générique sur le sujet à 2021 ([lire sur AEF](#)). "Chaque jour nous condamnons à la prolongation de réacteurs dans des conditions dont économiquement et en termes de sécurité on ne sait rien. Le risque de dérive du système, faute de visibilité sur les objectifs à atteindre, est réel", tranche Yves Marignac, par ailleurs membre du groupe permanent d'experts pour les réacteurs à l'ASN.



LA FILIÈRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES RESTE CONFIANTE

Dans ces conditions, Arnaud Gossement s'interroge : "Qui est la vraie victime de cette annonce ? Pas forcément les énergies renouvelables..." De fait, les acteurs de la filière se montrent sereins au lendemain de l'annonce du ministre de la Transition écologique. "Le report à 2025 n'a rien de catastrophique, il est le premier à dire publiquement ce que tout le monde savait", considère le président du SER Jean-Louis Bal. Il préfère se concentrer sur le changement de paradigme annoncé par le bilan prévisionnel de RTE, qui consacre la place des énergies renouvelables dans le mix électrique de demain, tout comme ses confrères de FEE. "Ces scénarios montrent un changement de ligne marquant de RTE, filiale d'EDF, qui dit qu'il sera possible en 2030 d'avoir une très forte pénétration des énergies renouvelables", se félicite Pauline Le Bertre, déléguée générale du syndicat de l'éolien.



Installation photovoltaïque

Ils attendent en revanche de la prochaine PPE une accélération du développement des énergies vertes avec de nouvelles actions: simplifier la réglementation sur l'éolien, traiter plus rapidement les recours, surmonter les contraintes des radars civils et militaires, intensifier les appels d'offres sur le photovoltaïque...

"Il faut que les politiques arrêtent d'attendre que les énergies renouvelables trouvent une dynamique suffisante pour renverser l'ordre nucléaire établi, car ce mouvement est aujourd'hui trop lent et c'est la responsabilité des politiques de l'accélérer", considère pour sa part Yves Marniac, faisant écho aux positions de Yannick Rousselet de Greenpeace France pour qui, sans réacteur fermé, l'essor des renouvelables n'est pas possible ([lire sur AEF](#)).

LA QUESTION SOCIALE EN TOILE DE FOND

L'annonce de Nicolas Hulot, diversement accueillie, laisse donc en suspens toutes les questions non résolues lors du quinquennat précédent. Il n'y a d'ailleurs, pour l'heure, pas de nouvelles concernant la deuxième mouture du plan stratégique qu'EDF devait mettre en œuvre pour respecter les objectifs de sécurité d'approvisionnement et de diversification de la production d'électricité fixés dans la première période de la PPE (2016-2018).

Alors que Ségolène Royal avait refusé de valider la première version du plan, EDF avait annoncé à AEF en juin dernier qu'il attendait de "connaître les orientations du gouvernement". "L'État, en remettant en cause l'objectif, libère d'une certaine façon l'exploitant de la nécessité de remettre ce plan stratégique. En tout cas, avec le report, la lecture de ce plan serait forcément différente", souligne l'avocat Arnaud Gossement. "Il y a une volonté de l'État de ne pas fragiliser EDF et ses emplois", juge-t-il.



Mi-septembre, la DGEC a annoncé le lancement des groupes de travail sectoriels afin de travailler sur le scénario de référence pour les révisions de la stratégie nationale bas carbone et de la PPE, lesquelles doivent être réalisées avant fin 2018. Un débat public sur la révision de PPE se tiendra par ailleurs au premier trimestre 2018.

(1) [Wise-Paris \(World Information Service on Energy\)](#) est une agence d'information et d'études sur l'énergie basée à Paris.

Découvrez notre service AEF Développement durable gratuitement :



AEF est une agence de presse indépendante, inscrite sur la liste officielle des agences de presse (arrêté du 15 juin 1999), reconnue par la CPPAP (Commission paritaire des publications et agences de presse) et membre de la FFAP (Fédération française des agences de presse).

AEF comprend 15 domaines d'information : Enseignement scolaire, Enseignement supérieur, Cursus & Insertion, Recherche & Innovation, Formation professionnelle, Ressources humaines, Politiques de l'Emploi, Fonction publique, Protection sociale, **RSE & Gouvernance, Énergies & Environnement**, Logement social et Habitat, Urbanisme et Aménagement, Sécurité publique et Sécurité privée.

AEF Développement durable est un service d'information on-line en temps réel spécialisé, destiné aux décideurs du développement durable afin qu'ils disposent d'un outil fiable et unique de veille stratégique. AEF Développement durable vous informe des pratiques dans les entreprises, mais également de l'actualité gouvernementale, parlementaire et associative française, ainsi que des décisions prises dans les instances européennes et internationales sur les domaines **Énergies & Environnement et RSE & Gouvernance**. Pour délivrer cette information de haute qualité, AEF Développement durable mobilise une équipe de près de 10 journalistes spécialisés à Paris et en régions.

La Rédaction développement durable